

DÉPARTEMENT
DES VOSGESARRONDISSEMENT
D'ÉPINAL

MAIRIE DE SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE

**Arrêté réglementant la circulation du Pôle Économique**

Le Maire de la Commune de Saint Maurice sur Moselle,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212.2, L 2213.1, L 2213.2 et L 2512.14,

Vu le code de la Route, et notamment les articles R 411-2, R 411.25, R 411-26, R 411-28, R 414-14, R 411-3, R 411-4 et R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 modifiés et du 24 novembre 1967, relatifs à la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté du 7 juin 1977,

Compte tenu de la modification des accès et du sens de circulation dans la Rue des Tilleuls, sur le parking de la salle multi-activités (SMA) et sur le parking de l'Ancienne Gare, il convient de réglementer la circulation.

ARRÊTE

Article 1 : L'accès au parking de la SMA se fera par la Rue des Tilleuls (en sens unique) et la rue au droit du Bar le Calice (en sens unique).

Article 2 : La sortie du parking de la SMA se fera par la voie desservant le parking de l'Ancienne Gare sur la RN66.

Article 3 : L'accès au parking de l'Ancienne Gare se fera dans les deux sens depuis la RN66 jusqu'au sens interdit au droit de l'Office de Tourisme.

Article 4 : L'accès du parking de l'Ancienne Gare pourra se faire aussi par la Rue des Tilleuls et la rue au droit du Bar Le Calice.

Article 5 : Il est instauré un sens interdit du Parking de l'Ancienne Gare au Parking de la Salle Multi-Activités, sauf ayants droits (véhicules de secours, ordures ménagères, livraisons exceptionnelles).

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- Communauté de Brigades de Gendarmerie de Le Thillot
- Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges
- SDIS des Vosges
- Aux services techniques municipaux
- Police intercommunale
- Aux archives de la Mairie

Saint Maurice sur Moselle, Mardi 2 Août 2022

P/O Le Maire,
L'Adjoint en charge des Travaux
Bernard PETIN

